BPIFRANCE VOUS PARTAGE SES BONS PLANS…

15 DECEMBRE 2020

01

Le Plan d'urgence

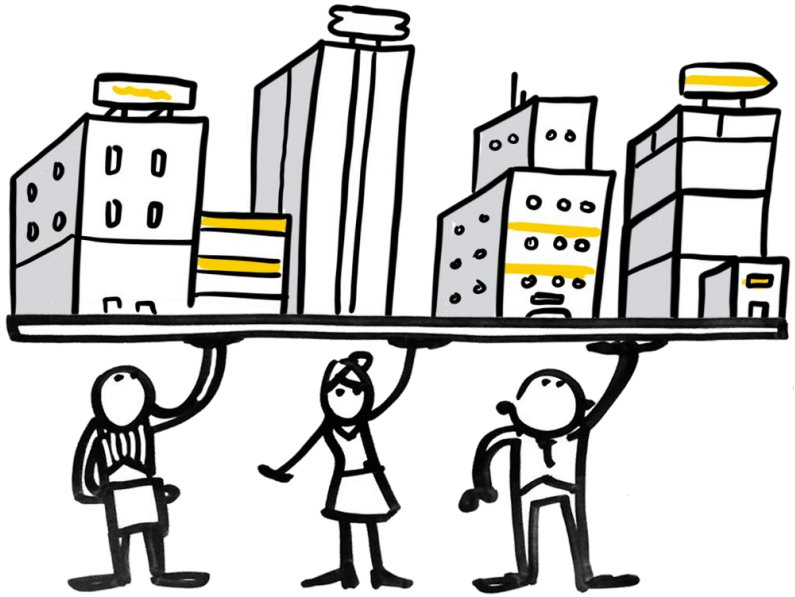

Les dispositifs de financement portés par les banques

le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) :

*Sont concernés par ce dispositif de garantie les prêts consentis, sans autre garantie ou sûreté, **jusqu'au 30/06/2021***

Plafond maximal de 25 % du CA 2019

+ Un différé d'amortissement minimal de **douze mois (possibilité 24 mois)**

+ Une clause donnant aux emprunteurs la faculté, à l'issue de la première année, de les amortir sur une **période additionnelle pouvant aller jusqu'à 5 ans max**

Les modalités de ce prêt PGE pourront être ajustées début 2021 **sous réserve de l'accord des banques.**

le PGE saison 3 meilleurs mois de CA

Les dispositifs portés par Bpifrance

Des dispositifs pour financer la trésorerie des entreprises suite à une fermeture administrative ou la perte de chiffre d'affaires.

Apport de trésorerie en direct

- Le prêt **Rebond, en partenariat avec la Région**
- Le prêt **Tourisme et relance Tourisme , Diag 360 Rebond Tourisme**
- Le prêt **Vert ADEME et le Prêt Eco Energie, Diag Eco Flux**
- Le prêt **TOUCH**
- Le prêt **CROISSANCE**

PRÊT

Rebond COVID-19

Prêt sans garantie

DE 10 K€ à 300 K€ | 7 ANS

Pour les PME localisées sur le territoire de la Région ou s'y installant rencontrant des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire liés notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre du COVID-19

BÉNÉFICIAIRES

- ● TPE ● PME ○ ETI ○ GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- ○ Création
- ● > de 1 ans

ÉLIGIBILITÉ

- **PME répondant à la définition européenne**
- **Tous secteurs d'activité**

Sont exclues les SCI, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles, NAF sections A01 et A02, ayant un CA inférieur à 750 K€, sauf NAF 02.20Z, 02.40Z et projets de méthanisation)

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- **Les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle**
- **L'augmentation du besoin en fonds de roulement**
- **Les investissements immatériels :** coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et, frais de prospection, …
- **Les investissements corporels à faible valeur de gage :** matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- **De 10 k€ à 300 k€**
- **Durée de 7 ans**, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans

COÛTS

- **Taux zéro.**
- **Pas de frais de dossier**
- **Assurance Décès PTIA, sauf si l'entreprise y renonce**

MODALITÉS

- **Prêt bénéficiant d'une aide d'Etat et soumis à la règle des minimis**
- **Pas de suretés réelles et / ou personnelles**
- **Échéances trimestrielles** avec amortissement financier du capital

ATOUTS DU PRODUIT

- **Prêt sans garantie** sur les actifs de la société ou de son dirigeant
- **Conditions financières** attractives
- **Différé** d'amortissement en capital de 24 mois

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- **Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés**, selon les règles et taux en vigueur

02

Le PLAN TOURISME

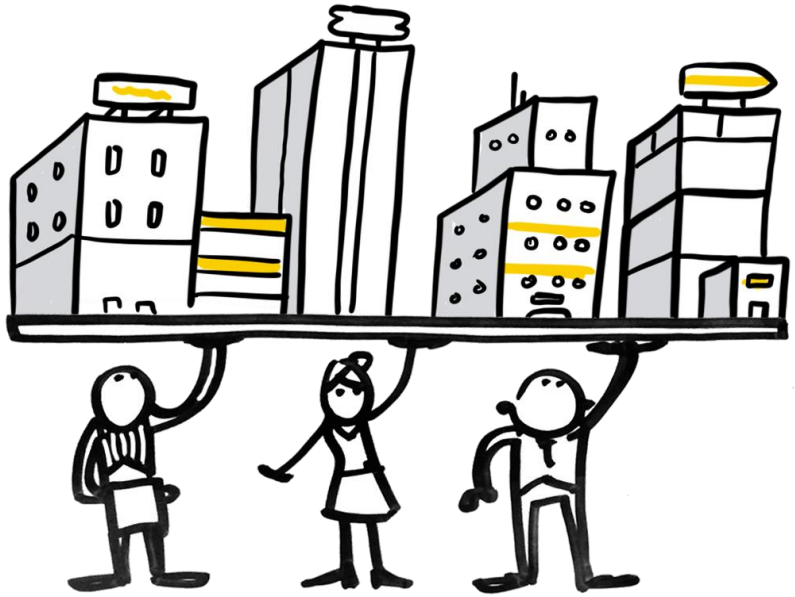

Prêt Tourisme et Prêt relance tourisme

POURQUOI ?

- Les Prêts **Tourisme** et **Relance Tourisme** s'adressent aux **TPE, PME, ETI**
- Possédant 24 mois de bilan minimum
- Exerçant dans le secteur du Tourisme (*comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs, les voyages et les transports touristiques, le patrimoine, l'événement, etc.), sauf les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne*), rencontrant un besoin de trésorerie lié à la situation conjoncturelle actuelle, permettant ainsi de résoudre des tensions de trésorerie passagères (et non structurelles) dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.
- Le Prêt **Tourisme** favorise également le renouvellement de l'offre du secteur en finançant les dépenses nécessaires au développement de l'activité (notamment dans une démarche de développement durable) et la transmission via rachat de titres ou de fonds de commerce.
- Il sont réalisés en partenariat avec la Banque des Territoires

QUOI ?

- **Montant :**
  - **Prêt Tourisme de 50.000 € à 2.000.000 €** [1]
  - **Prêt Relance Tourisme de 50.000 € à 800.000 €** [1]

1/ deux régimes d'aides différents

- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.
- **2 à 10 ans (12 ans dérogatoire)**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois (36 mois dérogatoire) selon la durée de remboursement.
- Taux fixe.
- Le Prêt **Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime *de minimis*
- Le Prêt **Relance Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19

Le DIAG 360 REBOND tourisme (1)

POURQUOI ?

Vous voulez revoir votre stratégie à la lumière des bouleversements et remobiliser vos équipes ?

Le diagnostic d'entrée **360 Rebond Tourisme**, opéré par le binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un(e) des consultant(e)s indépendant(e)s du vivier Bpifrance, vous permet de **traquer les opportunités** et **reclarifier votre projet d'entreprise.**

Notre diagnostic 360 Rebond Tourisme vous permet de :

- **Repenser votre exploitation** pour optimiser son efficacité en tenant compte des contraintes sanitaires
- **Mobiliser vos équipes dans ce nouveau contexte** sanitaire et économique
- **Se repositionner sur votre marché**, repenser votre offre, votre pricing
- **Innover dans vos opérations marketing**, promotionnelles et d'acquisition de trafic
- **Étudier des pistes de renforcement** stratégique

À l'issue de ce modèle, vous aurez :

- Défini / **redéfini rapidement vos priorités**
- Déjà **agi sur ces priorités**
- Projeté votre entreprise dans un **projet clarifié et reformulé avec les équipes**

Le DIAG 360 REBOND tourisme (2)

DIAGNOSTIC D'ENTRÉE 360 REBOND TOURISME

COMMENT ?

Total : ~5 j de conseil

Cadrage

Diagnostic Sécurisation de la reprise
~2 semaines

Validation DG des ateliers

Approfondissement des actions / plans d'actions de reprise
~2 semaines

Synthèse & suivi du plan
~2 semaines

QUEL PRIX ?

Cout de la mission: **6000€HT**

Dont: **4 000€ HT** Financés par Bpifrance et la Banque des Territoires

Dont: **2000€HT*** Financés par votre entreprise

La **Métropole de Nice Côte d'Azur** prendra à sa charge la part financière résiduelle demandée usuellement aux entreprises accompagnées y compris les frais de déplacement.
établies au sein de la métropole

* Hors frais de déplacement du consultant

BANQUE des TERRITOIRES

03

Le PLAN CLIMAT

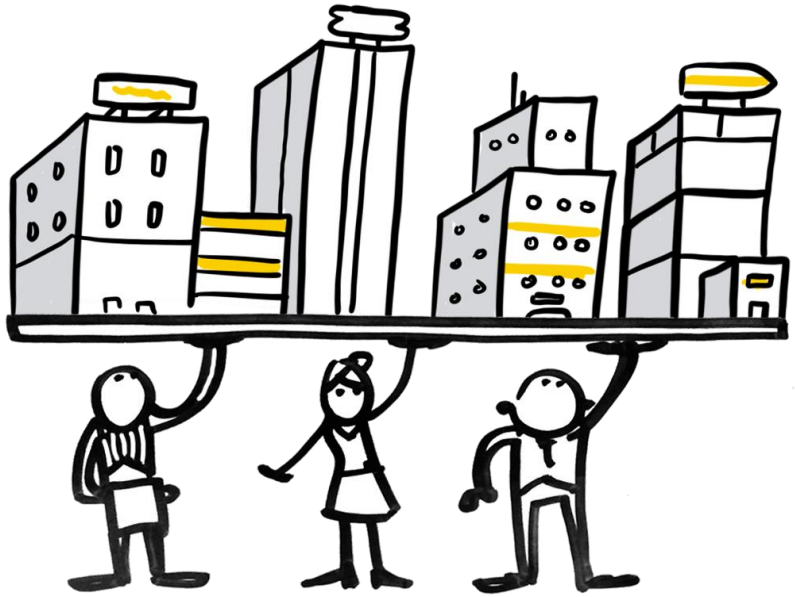

Les 3 piliers du plan climat Bpifrance en faveur de la transition

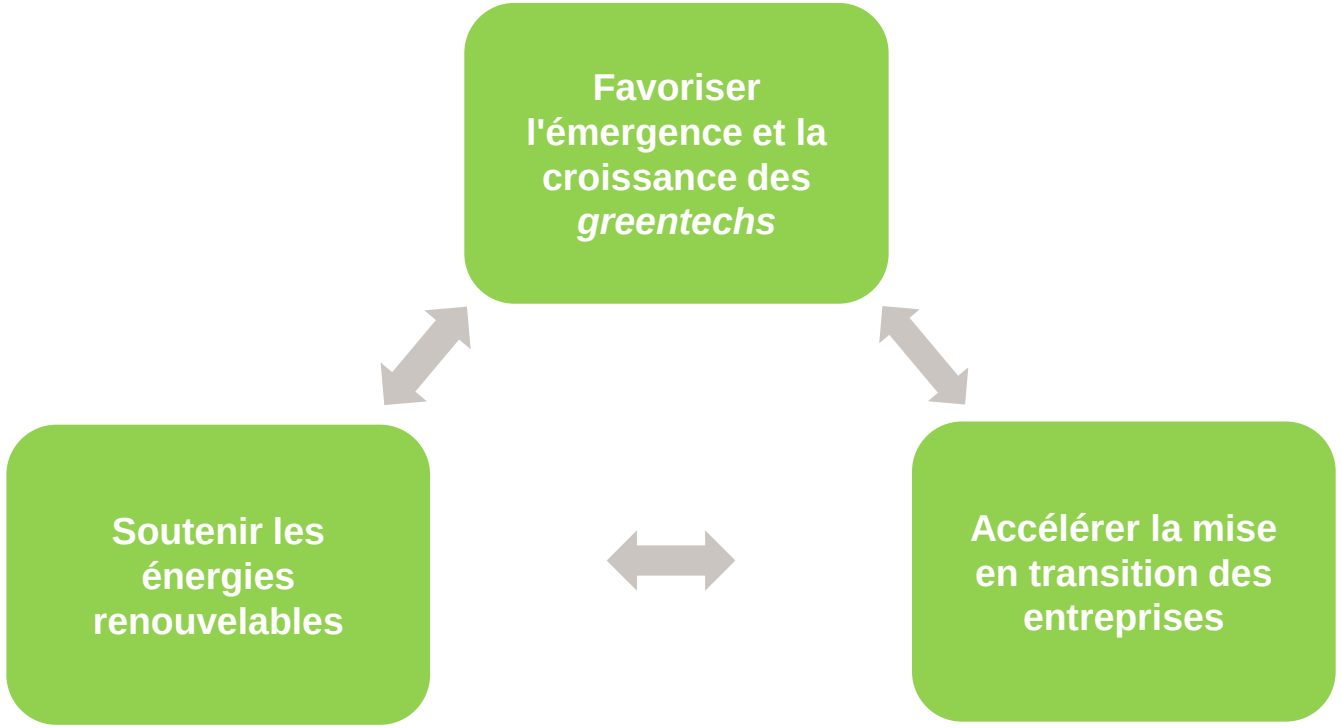

L'offre renforcée autour des enjeux de transition

L'offre de financement dédiée à la TEE

Le Prêt Vert ADEME

Se former aux enjeux et moyens liés à la transition écologique

- PME
- Diag ECOFLUX ou Aide ADEME
- 10K€ à 1 000 K€
- 2 à 10 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1
- Taux bonifié

Le PEE

Obligés

Financer les équipements éligibles CEE

- PME
- 10K€ à 500 K€
- 3 à 7 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1
- Fiches « Tertiaires » et « Industries »

Le Prêt Vert ADEME

POURQUOI ?

Développé en partenariat avec l'ADEME, ce Prêt Vert a pour objectif **d'encourager les TPE et les PME à engager des projets de transition écologique et énergétique faisant suite à une aide de l'ADEME ou à un Diag Eco Flux** et visant à :

- optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- investir dans la mobilité « zéro carbone » des personnes et des marchandises
- innover pour mettre sur le marché des produits ou des services protecteurs de l'environnement ou favorisant la réduction de la consommation d'énergie, la limitation d'émission de gaz à effets de serre (en ce compris la dédieselisation) ;
- produire des énergies nouvelles

L'assiette du Prêt est composée par des investissements immatériels, des investissements matériels à faible valeur de gage, l'augmentation du BFR générée par le projet

QUOI ?

- **Montant** : de 10 000 € à 1 000 000 €

  Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.
- **Durée** : de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum
- **Taux :** fixe préférentiel grâce à une aide de l'ADEME
- **Partenariat financier** : 1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois

Le Prêt Economies d'Energie

POURQUOI ?

Développé en partenariat avec les obligés du dispositif CEE, le Ministère de la Transition Ecologique ainsi que l'ADEME, ce Prêt a pour objectif **d'encourager l'efficience énergétique des TPE et des PME à** et finance les objets suivants:

- Un ou des équipements éligibles aux **CEE des secteurs Tertiaire et Industrie**, conformément aux Opérations Standardisées en vigueur ;
- Et, dans la limite de 40% du montant du Prêt :
  - Les investissements matériels et immatériels qui présentent une faible valeur de gage, et notamment ceux qui permettent une optimisation des ressources et des process ;
  - La conception du produit ou du processus (étude de faisabilité, frais de personnels affectés, bureaux d'étude et d'ingénierie) ;
  - Les dépenses nécessaires à la réalisation des Opérations Standardisées (travaux, achats de services, essais, frais de mise au point des matériels et outillages).

QUOI ?

- **Montant** : de 10 000 € à 500 000 €

  Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.
- **Durée** : de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum
- **Taux :** fixe bonifié grâce aux ressources des obligés
- **Partenariat financier** : 1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois pour les prêts supérieurs à 100 000 €

Le Diag Eco-Flux, un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux

DIAG ÉCO·FLUX
• ÉNERGIE • EAU • MATIÈRES • DÉCHETS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Diag Eco-Flux est un **accompagnement premium** pour **réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Energie, de Matière première, d'Eau et de production de Déchets**

Il est **proposé par Bpifrance** en **partenariat avec l'ADEME.**

POURQUOI ?

Le Diag Eco-Flux s'adresse aux dirigeants qui souhaitent **réaliser des économies** et **engager leur entreprise dans une relance économique respectueuse de l'environnement.**

Ce dispositif a été **conçu et développé par l'ADEME,** et a déjà bénéficié à plus de **500 entreprises depuis 2017**.

Repris par Bpifrance depuis le 1er septembre, ce programme s'inscrit dans le **Plan Climat lancé par Bpifrance.**

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition de ses clients **l'expertise de bureaux d'étude spécialisées en optimisation de flux.**
Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME. Il est composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 12 à 18 mois.**

Le Diag Eco-Flux, un accompagnement simple en 4 étapes réalisé par un expert en optimisation des flux

ACCOMPAGNEMENT SIMPLE EN 4 ÉTAPES

ÉTAPE 1
ANALYSE DE VOS PRATIQUES

L'expert sélectionné mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d 'économies.

ÉTAPE 2
DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTION

Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.

ÉTAPE 3
MISE EN PACE DES ACTIONS

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.

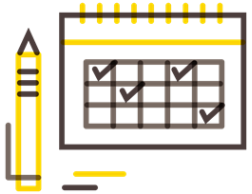

ÉTAPE 4
ÉVALUATION

A l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec l'expert, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions

Le Diag Eco-Flux s'adresse à toutes les entreprises qui souhaitent s'engager dans la transition écologique

POUR QUI ?

- ✓ Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- ✓ Avec **un ou plusieurs sites** (usines, hôtels et restaurants, commerce alimentaire, …) qui comptent **entre 20 et 250 salariés*,**
- ✓ **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- ✓ **Quel que soit le secteur d'activité**, sous réserve que le site soit **fixe et en fonctionnement** (exclusion des sites en conception et des chantiers)

- **Cas d'exclusion :**
  - Entreprise en difficulté au sens de la réglementation européenne
  - Dépassement du seuil d'aide d'Etat conformément au règlement européen des aides de minimis
  - Entreprise non à jour de ses cotisations sociales et fiscales
  - Entreprise à risque de Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme (LCB-FT)

ⓘ ***Pour les sites de moins de 20 salariés**, ce sont les chambres consulaires de la région (CCI ou CMA) qui opèrent le diag, en partenariat avec l'ADEME (opération « TPE gagnantes »)*
2 cas de dérogation pour Bpifrance :
- *l'entreprise a déjà demandé un diag pour un site de plus de 20 salariés*
- *Ni la CCI, ni la CMA ne propose le diag au client*

QUEL PRIX ?

Ce dispositif, financé par **l'ADEME et opéré par Bpifrance**, accompagne les entreprises dans la transition écologique en France

Le prix du Diag Eco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visée par le dispositif (tarif valable jusqu'à fin 2021) :

Effectif du site concerné par le Diag Eco-Flux	**20 à 49**	**50 à 250***
Coût pour le site	1 000 € HT	1 500 € HT

INSCRIPTION

Rendez-vous sur le site internet : http://diagecoflux.bpifrance.fr

CONTACT

diagecoflux@bpifrance.fr

* Les sites de plus de 250 salariés peu complexes et étendus seront étudiés au cas par cas

04

Le Plan TOUCH'

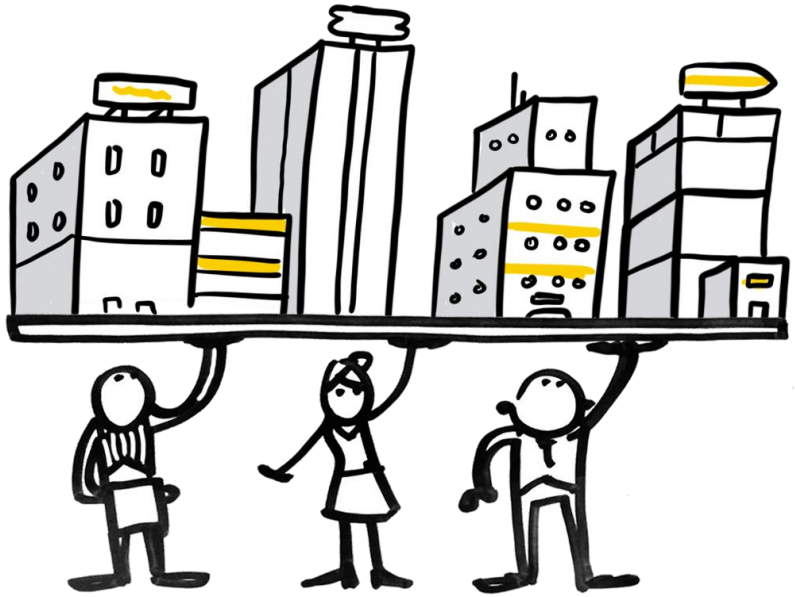

TOUCH !

Un plan stratégique dont l'ambition est ***d'amplifier l'action de Bpifrance*** **au service des entreprises de la French Touch**

PRÊT TOUCH

Mode, Luxe, Design, Architecture
Cinéma, Audiovisuel, Musique
Spectacle vivant, Edition
Jeux vidéo et Savoir-faire
d'excellence

bpifrance SERVIR L'AVENIR

50 000 € À 2 000 000 € | DURÉE DE 2 à 7 ANS | POUR LES TPE/PME

EUROPEAN INVESTMENT FUND

La FRENCH touch

BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création.
- **> de 12 mois.**

ELIGIBILITÉ

- Entreprise immatriculée en France.
- Exerçant son activité au sein de l'UE.
- Répondant à l'un des critères d'éligibilité du FEI parmi une liste définie de 48 codes NACE, de prix et labels (dont EPV) et de Crédits d'impôts ou taxes dédiées aux Industries Culturelles et Créatives de la French Touch [1].

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- **De 50 000 € à 2 000 000 €**
- **Durée de 2 à 7 ans**, dont 0 à 24 mois de différé d'amortissement en capital.

COÛT

- Taux fixe.
- Frais de dossier
- Assurance Décès / PTIA.

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- **Besoins de trésorerie** et augmentation exceptionnelle du **BFR** générés par des difficultés conjoncturelles (et non structurelles) dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.
- **Les investissements immatériels** : dépenses de design, création d'une collection, d'un prototype, d'un spectacle, etc.
- **Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement** générée par le projet de développement : dépenses de recrutement, de formation, de protection de la marque, etc.
- **Les investissements corporels à faible valeur de gage** : équipements, matériels, mobiliers, etc.
- **Les opérations de croissance externe** : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.

MODALITÉS

- Le montant du prêt est au plus **égal au montant des fonds propres et quasi propres** de l'emprunteur.
- **Partenariat financier (1 pour 1)** sous forme de financement bancaire associé, d'apport en capital ou de financement participatif.
- Échéances trimestrielles avec amortissement **linéaire du capital.**

ATOUTS DU PRODUIT

- **Différé d'amortissement.**
- Taux fixe **préférentiel.**
- **Pas de suretés réelles et / ou personnelles** sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant.
- **Offre adaptée à la résolution de tensions de trésorerie passagères dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation**

Le PRÊT CROISSANCE (Ouvert aux ETI)

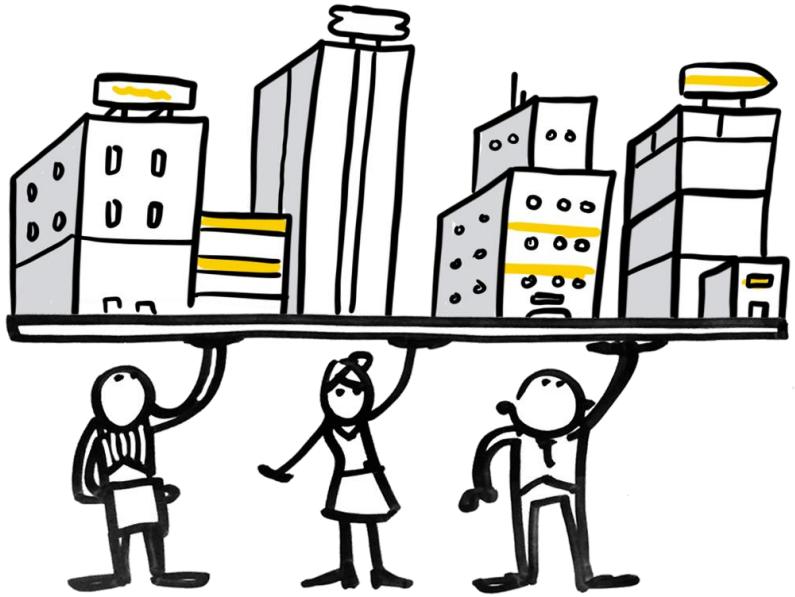

PRÊT

Croissance

Prêt sans sûretés

DE 50 k€ à 5 000 k€ | DE 3 À 7 ANS | Pour les TPE, les PME et les ETI : renforcement de la structure financière dans le cadre d'un programme de développement

BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- <3 ans (si opération de croissance externe)
- > de 3 ans

ELIGIBILITÉ

- PME selon la définition européenne, ou ETI indépendante

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- **Matériel à faible valeur de gage** : travaux d'aménagement, matériel conçu / réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, …
- **Actifs immatériels** : coûts de constitution ou de rénovation, recrutement et formation des équipes, coûts de mise aux normes…
- **Augmentation du BFR** générée par le projet de développement
- **Croissance externe** (achat majoritaire ou tout du moins minorité de blocage) ou acquisition de fonds de commerce

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- **De 50 k€ à 5 000 k€**
- **De 3 à 7 ans**, avec un différé d'amortissement en capital maximum de 2 ans

MODALITÉS

- Le montant du prêt doit être **inférieur ou égal au montant des fonds propres et quasi propres** de l'emprunteur
- **Aucune sureté** sur les actifs de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant
- **Retenue de garantie de 5%** du montant total du prêt, restituée après complet remboursement du prêt, et augmentée des intérêts qu'elle a produits
- Obligatoirement associé à un financement extérieur **d'un montant au moins égal**, de même durée ou jusqu'à 2 années plus court pour les prêts de plus de 5 ans, et portant sur le même programme réalisé depuis moins de 6 mois
- Échéances trimestrielles avec amortissement **linéaire du capital**

COÛT

- **Taux fixe ou variable** (convertible à taux fixe) selon le barème en vigueur
- **Frais de dossier** : 0,40% du montant du prêt
- **Assurance Décès PTIA**

ATOUTS DU PRODUIT

- **Prêt modulable** sur la durée (de 3 à 7 ans) et le différé d'amortissement en capital (de 0 à 24 mois)

OFFRES COMPLÉMENTAIRES

- Intervention en garantie de Bpifrance sur les financements bancaires associés

Un GRAND MERCI POUR VOTRE ATTENTION

CONTACT : Bpifrance Nice
nice@bpifrance.fr